

L'INDEMNISATION

depuis le 10 septembre 1999



Nombre de recommandations	35 782
---------------------------	---------------

Indemnités recommandées	544 200 386 €
-------------------------	----------------------

LES DOSSIERS MATERIELS ET BANCAIRES

depuis le 10 septembre 1999



Nombre de dossiers enregistrés	29 872
⇒ <i>dont dossiers matériels</i>	19 770
⇒ <i>dont dossiers bancaires</i>	10 013

Comptes bancaires attestés et/ou affidavits à l'issue des recherches menées dans ces dossiers	17 376
---	---------------

LES « BIENS CULTURELS MOBILIERS » (BCM)*

depuis le 10 septembre 1999



*Pour une définition des biens culturels mobiliers :
<http://www.civs.gouv.fr/images/pdf/Notion-BCM-v3ter.pdf>

Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	4 423
Dossiers indemnisés contenant une ou des œuvres d'art	186
Indemnités versées pour des dossiers mentionnant des biens culturels	54 495 048 €

**@ LE SITE INTERNET
WWW.CIVS.GOUV.FR**

depuis le 10 septembre 1999



Pages consultées sur le site au cours du mois	519
Nombre annuel de visites depuis le début de l'année	1480 (951 en 2020)